

ENTRER DANS LA RÉSERVE DE L'ARMÉE DE TERRE EN AYANT DÉJÀ CONSOMMÉ?

Par [cartitahaioasa](#) Posté le 21/11/2023 à 20h23

Bonjour à tous,

En ce moment, je suis en train de rassembler les pièces de mon dossier pour apporter à l'entretien médical préalable au concours de la réserve des armées, et une des cases d'un des formulaires me demande si j'ai déjà consommé de la drogue. J'ai déjà fumé du cannabis (la dernière fois remonte à mai 2022) et c'est ce que j'ai dit sur le formulaire, est-ce que ça pourrait être un obstacle ou alors ils sont pas trop regardants là-dessus si on a arrêté?

Merci d'avance!